

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_171**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : DM N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL**

**Date de la convocation :** Mercredi 13 novembre 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 10 Votants : 36</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUJARRO, Roger JOURNET, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Véronique MOREL à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marc GAUTIER ; Murielle GIRAUD à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Martine MACHON à Suzy REY ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ; Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS.</p>
--	--

**CONSIDÉRANT** la décision modificative n°1 intégrant les écritures suivantes :

- Le montant de 724€ pour l'état de provisionnement des créances pour un montant de 723.68€. Lors du vote du budget primitif, les crédits nécessaires à la réalisation de ces écritures n'ont pas été prévus.
- L'augmentation des crédits au chapitre 66 en raison de prévisions insuffisantes
- Les écritures budgétaires liées à la rétrocession à la CC Cœur de Chartreuse par Elegia des terrains aménagés sur la ZA Champ Perroud : 271 850€ HT (assujettissement à TVA pour cette activité) en dépenses financé par l'emprunt contracté dans le point précédent à l'AFL.
- Les actualisations de crédits sur l'opération Chalet intercommunal insuffisantes au BP par rapport aux factures présentées.
- Les écritures d'ordre pour la mise à jour de l'actif en transférant des études suivies de travaux sur le bien concerné.

38155 Code INSEE	Com. Communes Cœur de Chartreuse BUDGET PRINCIPAL CC COEUR DE CHARTREUSE	DM n°2 2024
---------------------	---	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
DECISION MODIFICATIVE

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6616-01 : Intérêts bancaires et sur opérations de financement	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 724,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges spécifiques</b>	<b>20 724,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	724,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>724,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 724,00 €</b>	<b>20 724,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2151-01 : Réseaux de voirie	0,00 €	162 092,92 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-01 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	158 066,34 €
R-2033-01 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 027,58 €
<b>TOTAL R 01 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162 092,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>162 092,92 €</b>
R-1841-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	271 850,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>271 850,00 €</b>
D-2113-985-01 : CHAMP PERROUD	0,00 €	271 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2113-984-01 : FRICHE PAPETERIE E2G	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>271 850,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-983-01 : CHALET BLEU	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>439 942,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>433 942,92 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>433 942,92 €</b>		<b>433 942,92 €</b>

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la DM n°1 du Budget Général

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 novembre 2024

La Présidente,  
Anne LENFANT.



Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 038-200040111-20241119-24\_171-DE

Berger  
Levrault